

# Horaires des cours théoriques Critère 1.4

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT  
05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54  
[www.ecoledeconduiteduport.com](http://www.ecoledeconduiteduport.com)— [ecoledeconduiteduport@gmail.com](mailto:ecoledeconduiteduport@gmail.com)

EURL Ecole de conduite du port  
Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT  
SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z  
TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

# ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT

## Horaires des cours théoriques Critère 1.4

Tous les cours et corrections de tests sont assurés par des enseignants de la conduite

Jour de la semaine	Heure du début du test	Horaire du cours	Fin de séance
Lundi	18h15	–	19h30
Mardi			
Mercredi	18h15	–	19h30
Jeudi			
Vendredi	18h15	18h35 à 18h50	19h45
samedi			

Tous les vendredis (sauf exception \*), après la projection de la série, vous bénéficierez d'un cours sur un thème spécifique. Ce cours durera 15 minutes. La correction de la série interviendra après le cours de code.

## Horaires des stages code

1 <sup>re</sup> journée	8h00 à 12h00	14h00 à 18h30
2 <sup>e</sup> journée	8h00 à 12h00	14h00 à 18h30
3 <sup>e</sup> journée	8h00 à 12h00	14h00 à 18h00

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

www.ecoledeconduiteduport.com— ecoledeconduiteduport@gmail.com

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

## PROGRAMMATION DES COURS

Vendredi 4 décembre 20	Arrêt - stationnement
Vendredi 11 décembre 20	Priorités de passage
Vendredi 18 décembre 20	Alcool
Lundi 21 décembre 20	Téléphone
Lundi 28 décembre 20	Stupéfiants - Médicaments
Vendredi 8 janvier 21	Fatigue - vigilance
Vendredi 15 janvier 21	Conditions météorologiques – Etat de la chaussée
Vendredi 22 janvier 21	La vitesse
Vendredi 29 janvier 21	Les usagers vulnérables
Vendredi 5 février 21	Documents administratifs - Assurances
Vendredi 12 février 21	Les comportements à risques
Vendredi 19 février 21	Les aides à la conduite
Vendredi 26 février 21	Les sanctions
Vendredi 5 mars 21	Les croisements
Vendredi 12 mars 21	Perte et récupération de points
Vendredi 19 mars 21	L'usage des feux
Vendredi 26 mars 21	Arrêt - stationnement